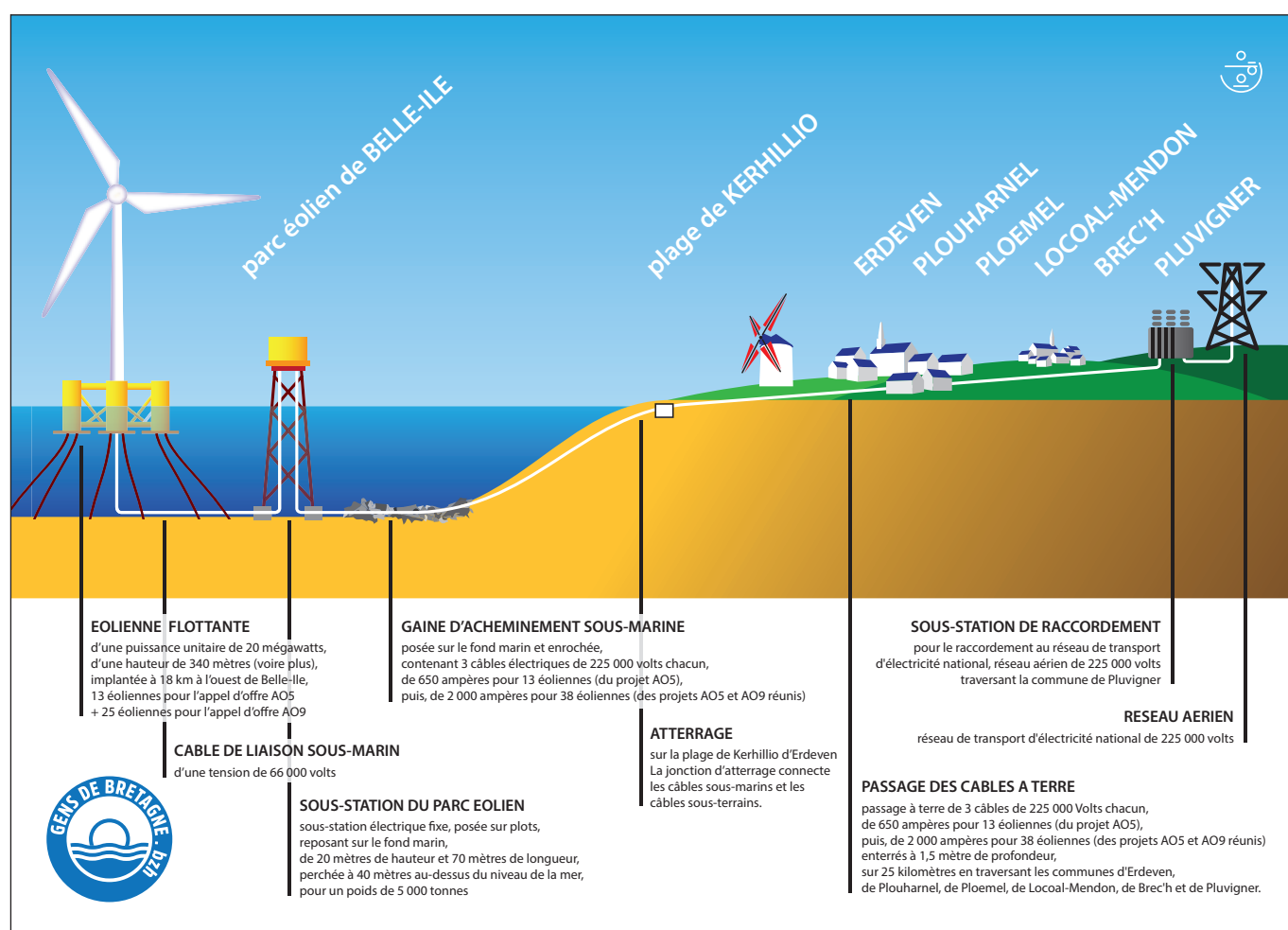


Une atteinte à notre territoire, labellisé "Patrimoine mondial" par l'UNESCO

Les éoliennes en mer

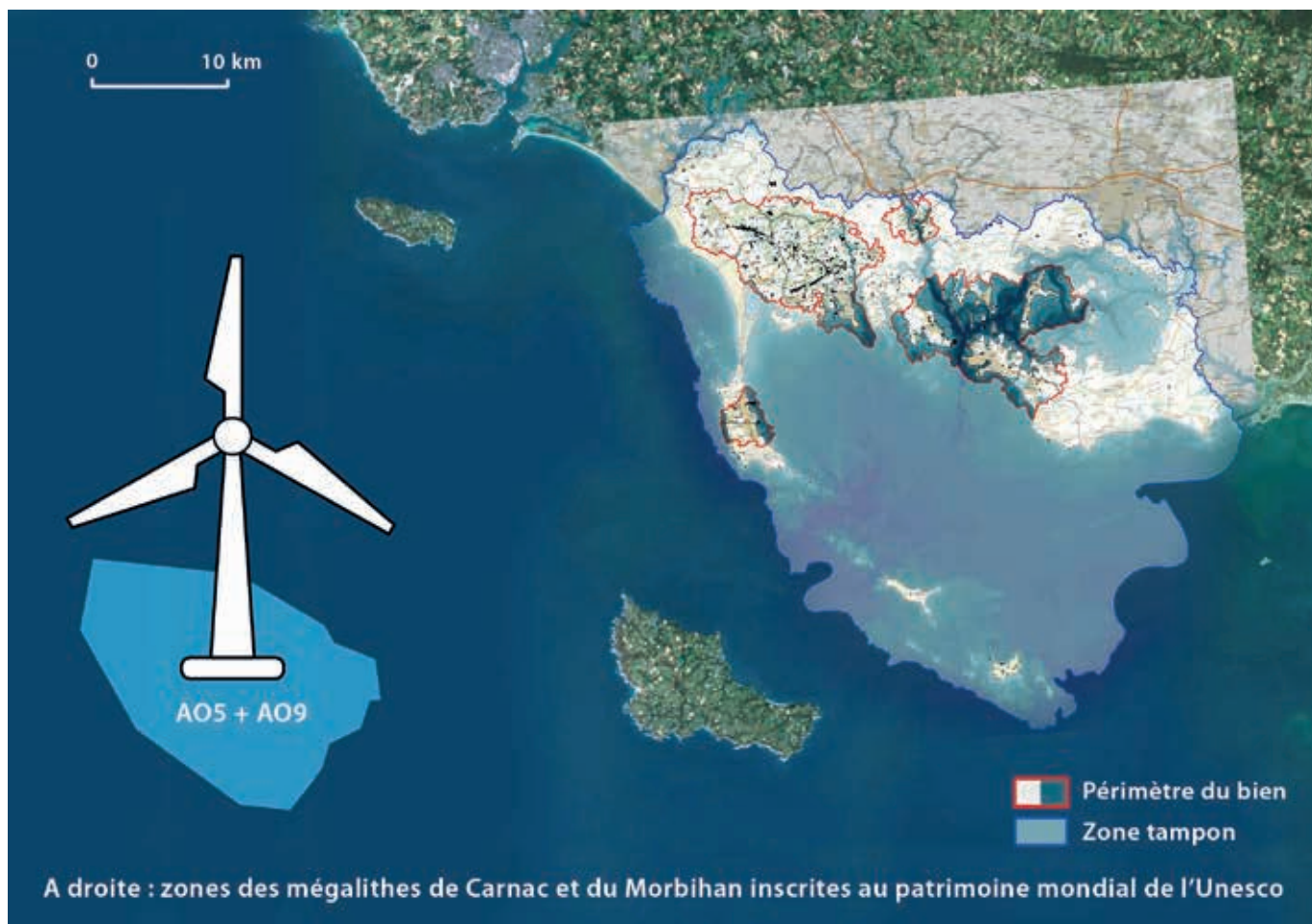
Indéniablement le littoral morbihannais va se trouver défiguré. En Loire-Atlantique, les éoliennes du parc éolien marin de Saint-Nazaire / Guérande font une hauteur de 175 mètres pour une puissance de 6 Mégawatts chacune. Les éoliennes du projet de parc éolien marin de Bretagne Sud feront une hauteur de 300 mètres, voire 340 mètres ou davantage, pour une puissance de 20 Mégawatts chacune.

Avec le projet Pennavel, elles devraient être, vraisemblablement, deux fois plus grandes qu'en Loire-Atlantique. Les futures éoliennes du projet de Bretagne Sud feront 4 à 5 fois la hauteur du point culminant de Belle-Ile.



Le 12 juillet 2025, «les mégalithes de Carnac et des rives du Morbihan» ont été labellisés "Patrimoine mondial" par l'UNESCO. Le territoire concerné par ce classement, rassemblant 27 communes, s'étend de la rivière de Pénerf sur la presqu'île de Rhuy jusqu'à la rivière d'Étel. Le périmètre du Bien (ensemble de monuments et de sites) s'étend sur 19 598 hectares (délimitations rouges sur la carte de la page suivante) et la zone tampon (zone à enjeux de gestion complémentaires au Bien) s'étend sur 98 029 hectares (délimitation bleue) - les sites et monuments mégalithiques sont représentés en noir.

Sources : IGN - 2022, DRAC Bretagne 2020, Paysages de mégalithes



Dans le rapport de décision de l'Unesco relatif à l'inscription des «Mégalithes de Carnac et des rives du Morbihan», on peut lire: «Bien que le cadre naturel des mégalithes ait considérablement changé - structurellement, écologiquement et sur le plan du caractère et de la fonction - l'organisation spatiale des structures dans le paysage reste partiellement lisible, tandis que l'intervisibilité entre elles et les caractéristiques topographiques importantes sont préservées en certains endroits».

Qu'en sera-t-il de l'intervisibilité des monuments concernés avec une zone industrielle d'éoliennes géantes, là, où rien n'arrête le regard, en mer ?

Pour figurer sur la liste du patrimoine mondial de l'Unesco, les sites doivent avoir une «Valeur Universelle et Exceptionnelle» (V.U.E.). Plusieurs attributs expriment la V.U.E. du Bien, parmi lesquels l'attribut «Paysages de littoral».

Selon le dossier Unesco: «L'implantation des monuments et sites mégalithiques du Bien a un rapport étroit avec le littoral. La mer sur l'horizon accompagne une majorité des points d'implantation des mégalithes constituant le Bien. (...) La situation littorale, dans un paysage peu boisé au Néolithique, conférait aux monuments ostentatoires présents le caractère d'un panorama symbolique visible de loin, témoignant du pouvoir et de l'ingéniosité des populations qui l'avaient produit.»

Les paysages du littoral constituent donc une considération importante aux yeux de l'Unesco. On peut donc s'interroger sur la convenance du projet de parc éolien de Bretagne Sud, car les éoliennes géantes vont boucher les horizons marins et fausser les rapports d'échelle avec les monuments, ce qui portera atteinte à l'intégrité de la Valeur Universelle et Exceptionnelle des paysages mégalithiques.

Parmi les 27 communes concernées, celles qui se trouvent sur le littoral vont hériter d'une vue imprenable sur une zone industrielle d'éoliennes géantes en mer.



L'étude paysagère et patrimoniale commanditée en décembre 2022 par le Ministère de la Transition écologique témoigne bien de l'impact visuel des futures éoliennes géantes depuis le tumulus Saint-Michel à Carnac. D'autres architectures mégalithiques seront impactées, architectures pour lesquelles aucune simulation n'a été produite.

Pour n'en citer que quelques-unes : Gavrinis à Larmor-Baden, la «Chapelle Sixtine de la Préhistoire», comme la surnommait André Malraux; le cairn de Petit Mont à Arzon; le dolmen de Pen Hap sur l'Île aux Moines; le tumulus carnacéen de Tumiac (surnommé «la butte de César») à Arzon.

C'est en réalité l'ensemble des paysages mégalithiques de Carnac et des rives du Morbihan qui vont être impactés.

Or ces paysages mégalithiques sont labellisés «Patrimoine mondial» de l'Unesco depuis juillet 2025 - après 15 années d'efforts soutenus de la part des chercheurs, des collectivités territoriales et des services de l'État. La France se doit désormais de préserver la «Valeur Universelle et Exceptionnelle» (V.U.E.) de ces paysages, au sens de l'Unesco. Elle se doit également d'informer l'Unesco de tout projet risquant d'altérer cette V.U.E. Le projet de parc éolien marin de Bretagne Sud, avec ses éoliennes géantes, ruinerait deux siècles de politique patrimoniale depuis Prosper Mérimée!

L'atterrage et la liaison électrique terrestre

La présence d'éoliennes géantes à proximité des côtes est une chose.
Le raccordement électrique de l'usine éolienne au réseau national en est une autre.

Le raccordement électrique du futur projet de parc éolien marin de Bretagne Sud, depuis la mer à Erdeven jusqu'au réseau aérien de transport d'électricité national à Pluvigner, en traversant les communes d'Erdeven, de Plouharnel, de Ploemel, de Locoal-Mendon, de Brec'h et de Pluvigner, sera constitué de 3 câbles souterrains de 225 000 Volts chacun placés dans des tunnels à 1,5 mètre sous terre sur une distance de 25 kilomètres. Les forages dirigés de la liaison Erdeven / Pluvigner seront effectués sous haute pression en utilisant des fluides injectés pour ameublir le sol.

Yves Coppens :

« Je suis né à Vannes, dans le Morbihan, et lorsque j'étais enfant, je me disais que cette terre était sûrement sacrée. La région située entre la rivière d'Étel, à l'ouest, et la partie est du golfe du Morbihan recèle la plus grande densité et diversité de menhirs, tumulus et dolmens de Bretagne. Sur 350 km², il y a 12.000 menhirs et trois gros tumulus, 200 dolmens à couloir et chambres sépulcrales, plus une centaine de tertres funéraires ! C'est une sorte d'immense nécropole qui s'est construite entre le cinquième millénaire et le deuxième millénaire avant J.-C. »

L'atterrage (jonction entre les câbles sous-marins et les câbles souterrains, à Kerhillio, sur la commune d'Erdeven) et la liaison électrique terrestre de 25 kilomètres entre Erdeven et Pluvigner auront donc aussi un impact sur notre patrimoine historique et pré-historique.

Plutôt qu'un long discours : une carte (voir page suivante).

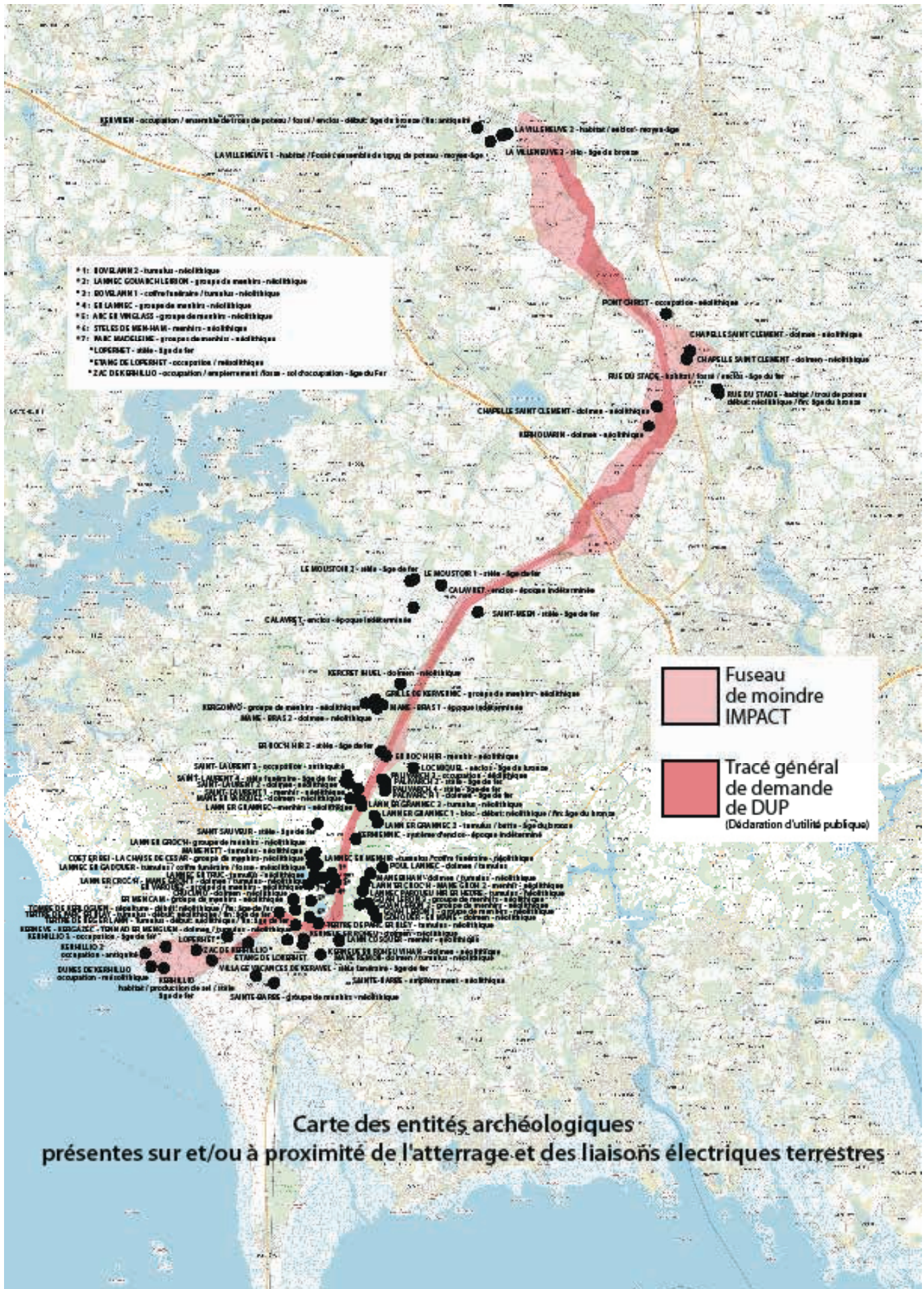
Carte des entités archéologiques présentes sur et/ou à proximité de l'atterrage et du tracé des liaisons électriques terrestres - tracé général proposé pour les liaisons électriques terrestres / proposé par RTE (Le réseau de transport d'électricité) : sur la carte figurent 83 entités archéologiques (toutes périodes confondues). Ce catalogue n'est pas exhaustif.

Sur la carte, sont représentés le fuseau de moindre impact (avec la couleur orange clair) et le tracé général de demande de DUP - Déclaration d'Utilité Publique (avec la couleur orange foncé) proposés par RTE pour le raccordement du futur projet de parc éolien marin de Bretagne Sud.

Pour une meilleure lecture, il faut savoir que les limites chronologiques des différentes périodes préhistoriques sont variables d'un continent à l'autre et d'une région à l'autre.

En Europe de l'ouest :

- Mésolithique : de 9 600 ans à 6 000 ans avant JC
- Néolithique : 6 000 ans à 2 200 ans avant JC
- Age du bronze : 2 200 ans à 750 ans avant JC
- Age de fer : 750 ans à 52 ans avant JC
- Antiquité : 52 ans avant JC à 476 ans après JC
- Moyen-Age : 476 ans à 1 492 ans après JC



A la lecture de la carte, on aura compris, sans être pour autant des experts de l'histoire et de l'archéologie, que l'atterrage et les liaisons électriques terrestres produiront des dommages irréremédiables à notre histoire et à notre préhistoire. Cette dernière étant classée à l'Unesco depuis 2025.

Quelques exemples notoires:

- dans la zone d'atterrage de Kerhillio sur la commune d'Erdeven, pas moins de 4 entités archéologiques sont présentes, datant du mésolithique, de l'âge de fer et de l'antiquité.
- la liaison électrique terrestre traversera les alignements de Lann Er Grannec, sur les communes d'Erdeven et Ploemel, alignements qui comptent plus de 300 monolithes du néolithique sur 1,6 hectare.
- le tertre de Beg Er Lann du néolithique sera-t-il transpercé de part et d'autre par 3 câbles souterrains de 225 000 Volts chacun ?

Pour figurer sur la Liste du patrimoine mondial de l'Unesco, les sites doivent avoir une «Valeur Universelle Exceptionnelle» et satisfaire à certains autres critères. La protection, la gestion, l'authenticité et l'intégrité des Biens sont aussi des considérations importantes aux yeux de l'Unesco.

Mais, c'est quoi, cette histoire?

Qui donc s'est mis en tête - désolé du terme, je n'ai rien trouvé d'autre - **de vouloir tout défoncer ?**

IL N'Y A PAS DE PIRE ENDROIT POUR UN ATERRAGE ET UNE LIAISON ELECTRIQUE TERRESTRE.

Avec le risque supplémentaire d'un déclassement Unesco de notre territoire.

A noter:

- Il faut savoir, qu'encore et toujours, presque tous les jours, de nouveaux vestiges préhistoriques sont découverts dans notre région.

A titre d'exemples :

- En 2015, 2 alignements de menhirs ont été découverts à la Baie de Saint-Jean, de part et d'autre de la rivière de Crac'h : le premier alignement comprenant environ 25 menhirs, le deuxième alignement en comprenant environ 50.

- En 2026, 3 alignements ont été découverts à Lann Guen et Er-Roh, sur la commune de Carnac : alignements de 7, 12 et 40 monolithes - alignements encore non répertoriés car découverts trop récemment.

- RTE (Le réseau de transport d'électricité) en charge de la liaison électrique terrestre a mandaté l'INRAP (Institut national de recherches archéologiques préventives) pour réaliser des fouilles dites «préventives» afin d'établir des diagnostics archéologiques.

Il s'agit de fouilles partielles sur un territoire gigantesque présentant une densité de vestiges incommensurables.

Le classement Unesco «des mégalithes de Carnac et des rives du Morbihan» impose pourtant un strict devoir de préservation du Bien.

Le mieux dans ce secteur serait de ne pas fouiller. Il s'agit de préserver un environnement encore quasiment vierge de toute construction, dans des paysages millénaires, dans des zones encore non fouillées, sur l'un des plus anciens lieux de mémoire de l'humanité.

Le secteur mérite évidemment de «vraies» fouilles - fouilles programmées répondant à des problématiques précises, sur des surfaces pertinentes (non limitées à une emprise de câbles électriques) et réalisées avec des délais longs.

- De nombreux sites morbihannais sont classés au patrimoine paysager national.

On peut notamment citer : Carnac, Gâvres, Locmariaquer, Plouhinec, Quiberon, Saint-Pierre-Quiberon, Groix, Belle-Ile-en-Mer, Houat et Hoëdic.

La politique des sites est destinée à protéger et transmettre aux générations futures des paysages remarquables et des monuments naturels dont la beauté, la singularité ou la valeur de mémoire justifient une protection de niveau national.

- Le site «Dunes Sauvages de Gâvres à Quiberon» regroupe 7 communes : Gâvres, Plouhinec, Étel, Erdeven, Plouharnel, Saint-Pierre-Quiberon et Quiberon.

Le site est labellisé «Grand Site de France», site classé au titre de la loi du 2 mai 1930

sur «la protection des monuments naturels et des sites de caractère artistique, historique, scientifique, légendaire ou pittoresque».